

# BALO

## BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### Autres opérations

---

### Regroupement d'actions / d'obligations

---

**ACHETER-LOUER.FR**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 30 469 188,30 euros  
Siège Social : 2 rue de Tocqueville 75017 Paris  
394 052 211 RCS Paris

**Avis de regroupement d'actions**

L'assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires d'Acheter-Louer.fr du 25 juin 2021 a décidé aux termes de sa 10<sup>ème</sup> résolution de procéder au regroupement des actions composant le capital social de telle sorte que 30 actions anciennes de 0,01 euro de valeur nominale soient échangées contre 1 action nouvelle de 0,30 euro de valeur nominale, et a donné tous pouvoirs au Directoire à l'effet de réaliser cette opération.

Le Directoire lors de sa réunion du 30 novembre 2021 a fait usage de la délégation de pouvoirs précitée et, après avoir constaté que le capital social s'élève à 30 469 188,30 euros divisé en 3 046 918 830 actions de 0,01 euro de valeur nominale, a décidé de mettre en œuvre le regroupement d'actions selon les modalités suivantes :

**Date de début des opérations de regroupement** : 22 décembre 2021.

**Base de regroupement** : échange de 30 actions anciennes de 0,01 euro de valeur nominale contre 1 action nouvelle de 0,30 euro de valeur nominale portant jouissance courante.

**Nombre d'actions soumises au regroupement** : 3 046 918 830 actions de 0,01 euro de valeur nominale.

L'exercice ou la conversion de valeurs mobilières donnant accès au capital sera suspendu pour faciliter les opérations à compter du 6 décembre 2021 (0h00) jusqu'au 26 janvier 2022 (à minuit).

**Nombre d'actions à provenir du regroupement** : 101 563 961 actions de 0,30 euro de valeur nominale.

**Date du regroupement** : le regroupement des actions prendra effet le 24 janvier 2022

**Titres formant quotité** : la conversion des titres anciens en titres nouveaux sera effectuée selon la procédure d'office.

**Titres formant rompus** : les actionnaires qui ne détiendront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles devront faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des actions anciennes formant rompus à compter du 22 décembre 2021 et jusqu'au 21 janvier 2022 inclus, afin d'obtenir un nombre d'actions multiple de 0,30, et seront indemnisés par leur intermédiaire financier dans un délai de 30 jours à compter du 26 janvier 2022.

Les actions non regroupées seront radiées de la cote d'Euronext Growth Paris à l'issue de la période de regroupement.

**Droit de vote** : seul le regroupement d'actions anciennes qui disposaient chacune d'un droit de vote double du fait de leur inscription nominative depuis 2 ans au moins, au nom du même actionnaire, donnera droit à des actions nouvelles disposant d'un droit de vote double, étant précisé que lors du regroupement d'actions anciennes inscrites au nominatif depuis moins de 2 ans, l'action nouvelle ainsi créée conservera une ancienneté d'inscription au nominatif calculée sur la plus récente des dates d'inscription au nominatif des 30 actions anciennes regroupées.

**Centralisation** : toutes les opérations relatives au regroupement auront lieu auprès de CACEIS Corporate Trust – 14, rue Rouget de Lisle – 92130 Issy-les-Moulineaux, nommée comme mandataire pour la centralisation des opérations de regroupement.

En application des articles L.228-6-1 et R.228-12 du Code de commerce, à l'expiration d'une période de trente jours à compter du 26 janvier 2022, les actions nouvelles qui n'ont pu être attribuées individuellement et correspondant à des droits formant rompus seront vendues en bourse par les teneurs de comptes et les sommes provenant de la vente seront réparties proportionnellement aux droits formant rompus des titulaires de ces droits.

Les actions soumises au regroupement sont cotées sur Euronext Growth Paris, Code ISIN FR0010493510, jusqu'au 21 janvier 2022, dernier jour de cotation.

Les actions issues du regroupement seront admises aux négociations sur Euronext Growth Paris sous le Code ISIN FR00140072P8, à compter du 24 janvier 2022, premier jour de la cotation.

Le Directoire